

rapport directement au gouvernement. Or, cela dépend de la nature du Conseil. De la manière dont nous l'envisageons, ce conseil est un conseil consultatif pour le ministère, c'est-à-dire pour que la population, les intéressés puissent faire connaître rapidement au ministère leur point de vue sur les différents problèmes qui peuvent se poser, si c'est une question de régie intérieure.

Monsieur l'Orateur, je crois que si tous les documents, tous les rapports dressés par les comités locaux, régionaux, les comités spécialisés et le Conseil doivent être soumis ici au Parlement, non seulement cela ferait une quantité considérable de papier, mais en plus, cela pourrait paralyser le fonctionnement des comités.

Les représentants d'employeurs, les représentants d'unions ouvrières à ces comités siègent habituellement à huis clos et leurs associations, les associations qu'ils ont délégués là, ont tous les pouvoirs, tous les droits, tous les privilèges de communiquer directement avec le gouvernement, avec les membres de la Chambre, pour faire connaître leur politique générale. A mon avis, personne n'est frustré. Ce comité est un comité qui doit aviser, conseiller le ministre, et je crois qu'à partir du moment où vous exigez que tous les rapports soient déposés à la Chambre des communes, nous en changeons la nature et, à partir de ce moment-là, il y aura une rigidité dans les rapports, il y aura une rigidité dans la discussion qui, à mon avis, ne bénéficiera pas à la population canadienne.

C'est la raison pour laquelle nous croyons que cette structure, qui a toujours procédé suivant ces principes, est encore valable. Elle est acceptable, elle est acceptée effectivement par toutes les organisations syndicales et professionnelles, et quand quelque chose fonctionne bien, je crois que les députés, comme d'ailleurs toute autre personne, n'ont pas intérêt à le modifier pour le plaisir de la chose. C'est un principe reconnu.

Alors, monsieur l'Orateur, voici ce que j'avais à dire relativement aux critiques qui ont été formulées. Étant donné les problèmes importants dont la Chambre sera saisie, même ceux qui peuvent concerner les ministères, j'espère qu'on ne s'attardera pas trop à étudier un bill que la Chambre connaît et qui, à sa face même et à mon avis, s'impose et doit être adopté le plus rapidement possible.

• (4.10 p.m.)

[Traduction]

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, à l'arrivée du ministre à la Chambre, certains d'entre nous ont déploré qu'il y entre comme député ministériel. Mais, par suite de sa réputation de défenseur des droits civils et de chef de file des ouvriers d'un

syndicat important de sa province, il est juste de dire qu'il a été accueilli à la Chambre, par les députés des deux côtés, avec plus de bienveillance qu'aucun autre ministre dans le cours de ma vie publique. Nous étions disposés à prêter attention aux paroles du ministre, à lui accorder le bénéfice de tout doute et à lui donner le temps de mettre en application tous les beaux principes qu'il avait énoncés au cours des premiers mois de sa présence à la Chambre. Nous avons l'impression, dirais-je au ministre, que son discours d'aujourd'hui s'inspirait de l'esprit de parti et qu'il défendait manifestement toutes les réalisations de son ministère. Il a feint de ne pas entendre ni nos questions ni nos critiques bien fondées. Si c'est là toutes les mesures qu'il entend prendre, il se peut alors que se termine là notre lune de miel.

Ma collègue, l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis), a posé plusieurs questions qui lui avaient été adressées par des résidents de la région de Vancouver, à elle ainsi qu'à d'autres députés, dont des libéraux. Le gouvernement du Crédit social de la Colombie-Britannique n'a rien eu à voir là-dedans et le ministre devrait comprendre, je pense, que ma collègue n'a aucune raison particulière de défendre ce gouvernement-là. Le ministre n'a absolument pas tenu compte des questions qu'elle a posées et n'a fourni aucune explication.

Les questions que j'ai posées ne m'ont pas été transmises par le gouvernement conservateur de l'Ontario et je n'ai ni le désir ni l'intention de les justifier. J'ai reçu ces questions des fonctionnaires et des personnes qui travaillent pour la commission scolaire d'Ottawa et pour le conseil de l'instruction publique de Toronto. Ils m'ont déclaré nettement qu'ils ne veulent pas s'engager dans une bataille politique et je respecte leur désir à ce sujet. Je leur ai bien fait comprendre que je voulais obtenir les renseignements officiels qu'ils ont présentés à leurs commissions scolaires et auxquels ont accès tous les Canadiens. Ce sont des renseignements de cette nature que j'ai fournis hier.

Quelle a été la réponse du ministre à ce sujet? Je prétends qu'il s'est borné à défendre trois...

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais prétendu que les chiffres cités par le député étaient inexacts.

**M. Orlikow:** Le ministre n'a pas dit explicitement qu'ils étaient inexacts, mais il a déclaré que les chiffres utilisés ne correspondaient pas aux mois appropriés et que, si je n'avais pas agi ainsi, le situation ne serait pas la même. Je reviendrai plus tard sur ce sujet. Tout d'abord le ministre a de nouveau évoqué la question constitutionnelle et il a dit aux